Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250520-DEL202535LOYG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le quatorze mai deux milles vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Bertho MAYETTE (arrivé à 19h31), Michaël BUISSON-SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN (Arrivée à 19h36), Christiane GAUTHIER-MEYER, Marie-Pierre MANGE.

ABSENTS : Serge ARGOUD, Arnaud MARTINEZ

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Virginie DUCHEMIN donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER- MEYER

Nombre de conseillers
En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 19

DEL2025 35 : Revalorisation des loyers des garages communaux au 1er juillet 2025
(Votée à la majorité moins 4 abstentions : Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Marie Pierre MANGE, Christophe MASAT)

Madame le Maire, Magali GUILLOT propose à l'assemblée de procéder à la révision des loyers des garages communaux, conformément aux modalités précisées dans la convention initiale.

Madame le Maire rappelle que pour le calcul des loyers, 3 éléments sont nécessaires pour connaitre le taux de révision :

- Indice représentatif des loyers (IRL)
- Indice mensuel des prix à la consommation : électricité
- Indice annuel des prix à la consommation : entretien et réparation des logements

Elle indique à l'assemblée que depuis 2012, les tarifs de location sont fixés à la journée.

Madame le Maire propose à l'assemblée les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er juillet 2025 : 2.81 % voir annexe.

TARIFICATION DEFINIE A LA JOURNEE

Garage : 1.77 € x 2.81 % = 0.049737 € soit 1.77 € + 0.049737 = 1.8197372€ arrondi à 1.82€ par jour

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité la proposition des nouveaux tarifs des garages communaux pour un montant journalier à 1.82€ à compter du 1er juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 21 mai 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le
ID : 038-213803570-20250520-DEL202535LOYG-DE

Le Secrétaire,

Christiane GAUTHIER-MEYER

Le Maire,

Magali GUILLOT

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355